

S R R C

SWISS ROCK'N'ROLL CONFEDERATION

08b Règlement de sélection

Main Class

Index

1	La commission de sélection	3
1.1	Composition	3
1.2	Tâches	3
1.2.1	de l'entraîneur national	3
1.2.2	du responsable du sport d'élite.....	3
2	Directives internationales	3
3	Règles nationales de sélection	4
3.1	Exigence « palmarès »	4
3.1.1	Championnats suisses:	4
3.1.2	Tournois nationaux SRRC.....	4
3.1.3	Tournois internationaux WRRRC.....	4
3.2	Exigences „forme physique et potentiel“.....	4
4	Exclusion de la sélection.....	5
5	Recours et reconsidération	5
6	Règles diverses.....	5
6.1	Entrée en vigueur.....	5

Remarque:

Ce règlement est publié en allemand et en français. En cas de doute, c'est la version allemande qui fait foi.

1 La commission de sélection

1.1 Composition

La commission de sélection se compose de

- Responsable du sport d'élite de la SRRC (présidence)
- Entraîneur national de la SRRC

1.2 Tâches

1.2.1 de l'entraîneur national

L'entraîneur national prépare les propositions de sélection pour le Championnat d'Europe, le Championnat du Monde et les tournois Masters internationaux, y inclus le(s) couple(s) remplaçant(s) en se basant sur les exigences de performance contenues dans ce règlement, et motive son choix.

1.2.2 du responsable du sport d'élite

Le responsable du sport d'élite confirme les propositions de sélection de l'entraîneur national. Il inscrit les couples aux tournois internationaux correspondants et il informe le Comité de la SRRC.

2 Directives internationales

Les critères suivants constituent un extrait du règlement international. Cet extrait couvre les points relevant pour la participation au Championnat d'Europe et du Monde et aux tournois Masters internationaux:

1. Le CE et le CM ont lieu chaque année.
2. Le CE et le CM doivent avoir lieu au courant du 4^{ème} trimestre.
3. Sont admis au CE et au CM le champion actuel du championnat correspondant, ainsi qu'au maximum 2 couples par nations des 10 meilleurs couples de la liste des points mondiale et 3 couples par nation
4. Sont admis aux tournois Masters internationaux les 10 meilleurs couples de la liste des points mondiale ainsi que 8 autres couples par nation. D'après le règlement l'organisateur peut admettre aussi d'avantage de couples par nation.
5. L'inscription se fait exclusivement par les fédérations nationales.
6. L'appartenance à une fédération détermine la nationalité d'un couple.

3 Règles nationales de sélection

Les couples sont sélectionnés sur la base d'un nombre d'exigences de performance pour leur participation au CE ou CM et aux tournois Masters internationaux.

Sont pris en considération :

1. Le palmarès lors de tournois internationaux et nationaux
2. Comme critères supplémentaires entrent en ligne de compte la forme physique e le potentiel

Le terme de sélection est 5 semaines avant le tournoi respectif, à condition que ni l'organisateur ni la WRRRC n'aient défini un délai d'inscription antérieur

Pour le calcul des points sont pris en considération les résultats obtenus pendant les 12 mois à partir de la date de sélection, **moins les deux résultats les plus mauvais.**

3.1 Exigence « palmarès »

Une liste de sélection qui couvre les tournois les plus importants est établie pour la sélection au CE et au CM et aux tournois Masters internationaux.

3.1.1 Championnats suisses:

1 ^{er} rang r	120 Pkt.
2 ^{ème} rang	70 Pkt.
3 ^{ème} rang	50 Pkt.
4 ^{ème} rang	40 Pkt.
5 ^{ème} rang	30 Pkt,
6 ^{ème} rang	20 Pkt.
7 ^{ème} rang just n	10 Pkt.

3.1.2 Tournois nationaux SRRC

1 ^{er} rang	40 Pkt.
2 ^{ème} rang	35 Pkt.
3 ^{ème} rang	30 Pkt.
4 ^{ème} rang	20 Pkt.
5 ^{ème} rang just n	10 Pkt,

3.1.3 Tournois internationaux WRRRC

Placement au 1 ^{er} quart du classement	100 Pkt
Placement au 2 ^{ème} quart du classement	70 Pkt.
Placement au 3 ^{ème} quart du classement	40 Pkt.
Placement au 4 ^{ème} quart du classement	10 Pkt.

3.2 Exigences „forme physique et potentiel“

En sus de la liste des points de sélection, l'entraîneur national, ensemble avec responsable du sport d'élite, juge les critères suivants:

- Forme physique actuelle (blessures, etc.)
- Potentiel d'atteindre les buts fixés pour la saison.
- Respect des obligations comme par exemple soumission des frais dans les délais, atteinte des objectifs concordés, participation aux entraînements nationaux.

4 Exclusion de la sélection

Il est du domaine et de la compétence de l'entraîneur national, d'entente avec le responsable du sport d'élite, d'exclure des couples de la sélection, et ceci pour les motifs suivants.

- Comportement non sportif du couple
- Non-respect des directives de l'entraîneur national
- Comportement déloyal envers les autres membres de l'équipe et envers les fonctionnaires
- En cas de dopage, les directives de la SRRC et de la WRRC s'appliquent

5 Recours et reconsidération

- Tout couple peut recourir par écrit contre une décision de sélection ou d'exclusion par la commission de sélection auprès du Comité de la SRRC, dans les 14 jours. Ce recours n'a pourtant pas d'effet de prorogation.
- Le Comité tranche de façon définitive. La décision est communiquée immédiatement par téléphone et sur demande aussi par écrit dans les 14 jours.

6 Règles diverses

6.1 Entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2006 et remplace tous les règlements de sélection précédant.

Zurich, janvier 2006 Le Comité de la SRRC